

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ROLAND GIBERTI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Accueil d'une délégation institutionnelle de Gênes dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser le principe de l'accueil d'une délégation institutionnelle italienne du 11 au 13 janvier 2021 (sous réserve de modification),
- d'approuver la composition de la délégation italienne qui sera composée de 2 élus, 2 techniciens et 1 chargé de communication (sous réserve de modification)
- d'approuver l'intérêt départemental de cet accueil,
- d'autoriser la prévision de 8 500 € de dépenses.

La dépense sera imputée sur le chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées